

LES
ORIGINES JUDICIAIRES
DE LYON

Les origines judiciaires de Lyon sont un des chapitres les plus curieux de notre histoire locale. Elles sont en effet intimement liées à tous les faits qui ont préparé la formation de la Commune lyonnaise et assuré l'indépendance de son organisation municipale. Malgré l'intérêt que présente cette étude, elle a été à peine ébauchée par les écrivains. Paradin, de Rubys, Saint-Aubin, Ménéstrier, en ont parlé très-superficiellement ; mais, depuis quelques années, ce sujet paraît préoccuper les érudits. Si ce mouvement se soutient, il en sortira, n'en doutons pas, une œuvre définitive, digne de figurer à côté des immenses travaux qui ont été publiés sur l'histoire civile, littéraire, monumentale et archéologique de notre cité.

En 1855, un jeune avocat à la Cour impériale, aujourd'hui substitut, M. Vial, a, le premier, tracé un tableau complet des diverses juridictions lyonnaises, depuis l'époque romaine jusqu'à la loi des 16-24 août 1790. C'est un mémoire dont la lecture, pleine d'intérêt, est indispensable à qui veut rapidement se rendre compte des transformations qu'a subies le pouvoir judiciaire à tous ses degrés.

Un autre magistrat a choisi dans cette longue série de faits historiques un épisode qui embrasse lui-même plusieurs